



**Tourcoing**  
La Créative

Centre Communal d'Action Sociale

**Centre Communal d'Action Sociale**

26 rue de la Bienfaisance  
BP 60567  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 11 34 34  
Fax : 03 20 76 63 57

**Direction de l'Action Gériatologique**  
Service Maintien à Domicile

**TARIFS 2016**

**Prestation d'Aide au Ménage (GIR 5 & 6) :**

**- Taux plein :**

**20.30 €/ h**

(Tarif fixé par le Conseil d'Administration du C.C.A.S., appliqué au 01/01/2016, sur la base du tarif CNAV)

**- Taux avec prise en charge par l'aide sociale :**

**1.87 €/ h**

(Tarif fixé par le Département et applicable au 01/01/2016)

**- Taux avec prise en charge par les caisses de retraite :**

(Tarifs fixés par la C.N.A.V. au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et fonction du niveau des ressources)

(Ci-joint et pour information le barème de participation des retraités au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

**Ressources mensuelles**

<b>Personne seule :</b>	<b>Couple :</b>	<b>Participation Horaire des retraites :</b>	<b>Tranche N :</b>
Au-delà du plafond de l'aide sociale à 836 €	Au-delà du plafond de l'aide sociale à 1 452 €	<b>10 %</b>	1
De 837 € à 895 €	De 1 453 € à 1 551 €	<b>14 %</b>	2
De 896 € à 1010 €	De 1 552 € à 1698 €	<b>21 %</b>	3
De 1 011 € à 1 091 €	De 1 699 € à 1 756 €	<b>27 %</b>	4
De 1 092 € à 1 141 €	De 1 757 € à 1820 €	<b>36 %</b>	5
De 1 142 € à 1 259 €	De 1821 € à 1923 €	<b>51 %</b>	6
De 1 260 € à 1 424 €	De 1924 € à 2 136 €	<b>65 %</b>	7
Au-delà de 1 425 €	Au-delà de 2137 €	<b>73 %</b>	8

## Prestation Aide à la dépendance (GIR 1 à 4) :

Prestation	Tarif	Observations
- taux plein	A.P.A. 21.15€/ heure G.E.C. 23.55€/ heure	tarif fixé par le C.C.A.S. appliqué au 01.01.2016 par autorisation.
- avec prise en charge A.P.A. <b>du lundi au samedi</b>	A.P.A. 21.15 €/ heure G.E.C. 23.55 €/ heure	Selon prise en charge A.P.A : ticket modérateur fixé par le Département en fonction du niveau de Ressources.
- avec prise en charge A.P.A. <b>les dimanches et jours fériés</b>	A.P.A. 21.15 €/ heure G.E.C. 23.55 €/ heure	Selon prise en charge A P A : ticket modérateur fixé par le Département en fonction du niveau de Ressources.

### ➤ Prestation Service mandataire :

#### Paiement des salaires à l'employée

Le salaire de l'employé de maison tel qu'il apparaît sur le bulletin de paie établi par le C.C.A.S. est, dans tous les cas, payé directement par l'employeur ou par sa famille, il n'est jamais payé par le C.C.A.S. Le C.C.A.S. informe l'employeur par écrit des modifications intervenant dans la législation et l'évolution des salaires.

#### Facturation de la prestation du Service mandataire

Les frais de gestion du C.C.A.S. sont calculés, par tranches cumulées à partir du salaire brut mensuel y compris l'acompte sur congés payés, comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche jusqu'à 53.36 € : forfait 11.43 €
- 2<sup>e</sup> tranche de 53.37 € à 167.69 € : 20 %
- 3<sup>e</sup> tranche de 167.70 € à 335.39 € : 10 %
- 4<sup>e</sup> tranche au dessus de 335.39 € : 5 %



Afin de nous permettre la constitution du renouvellement de votre dossier d'aide à domicile, nous vous demandons de bien vouloir préparer les pièces suivantes et les remettre à la responsable de secteur qui passera à votre domicile :

- Une copie de votre carte d'identité
- Une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Une copie de vos 3 derniers relevés de compte bancaire précisant le dernier montant perçu pour chacune de vos caisses de retraite
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Direction de la Vie à Domicile

Service du Maintien à Domicile

Tél. : 03 20 11 34 53

[Service.mad@ccas-tourcoing.fr](mailto:Service.mad@ccas-tourcoing.fr)